

Guide pratique

Vos droits CE Thales SIX GTS France Cholet 2019

Droits du salarié (ouvrant droit).....	2
Droits des ayants droits majeurs.....	5
Droits des ayants droits mineurs.....	6
Et pour les salariés extérieurs ?.....	9
Horaires, Accueil & Contacts	10
Liste des sections sportives et de loisirs	11
Activité du midi.....	12
Glossaire	12
Notes	12

INGÉS
CADRES
TECHS



la CGT UFICT
La référence syndicale
THALES
TCS



tcs.cgthales.fr

Référence syndicale pour tous les salariés, votre syndicat CGT publie ce guide réactualisé.

Il a pour vocation de fournir une vue synthétique de vos droits qu'offre notre Comité d'Etablissement Thales SIX GTS France Cholet. Pour une information complète, les salariés devront s'adresser au secrétariat du CE. Ils pourront aussi trouver certaines informations sur le site internet du CE (voir liens à la fin de ce guide).

Droits du salarié (ouvrant droit)

Personnes Concernées

Tout salarié de Thales SIX GTS France Cholet : CDI, CDD, apprenti et alternant, présent à l'effectif au moins 3 mois sur une période d'un an (1^{er} Avril au 31 Mars).

À SAVOIR : Dans le cas d'un départ à la retraite, le salarié bénéficie de plein droit de l'ensemble des activités du CE jusqu'à la fin de l'année civile en cours et ensuite par le biais de la commission Retraités.

Droits

- Médiathèque aux heures d'ouverture, avec des emprunts possibles de livres gratuitement, CD et DVD (voir tarifs à la médiathèque).
- Subvention spectacles ou sports de 100 € par an, doublée pour un couple de salariés TCS. Pour les modalités se référer au règlement disponible à la médiathèque.

- Des billets de cinéma à tarif réduit disponibles auprès de la Médiathèque pour les cinémas : Cinémoïda, Cinéville, Pathé et Gaumont.
- Carte Cezam et Cezam ski à tarif réduit disponible à la médiathèque, elles offrent de nombreuses réductions.
- Sections sportives et de loisirs (voir liste à la fin de ce guide).
- Location de mobil'home ou de chalet d'avril à septembre ou pour les grands week-ends. (Pâques, 1er mai, 8 mai, Ascension et Pentecôte).
- Location d'appartement à la montagne à Aime la Plagne, Avoriaz, à St Lary, à Loudenvielle ou à St François Lonchamp.
- Location de péniche en basse saison basée à Grez-Neuville ou Sablé-sur-Sarthe.
- Séjour familial en France pendant les vacances de Pâques.
- Sorties mensuelles à la journée (thalasso, cabaret, Ile d'Yeu...).
- Séjour à l'étranger proposé avec une participation du CE.
- Location d'espace de camping Le Grand Corseau à la Barre-de-Monts (85).
- Subvention de 80 € hors vacances scolaires et 160 € pendant les vacances scolaires sur présentation d'une attestation de séjour et d'une facture pour une location dans les catalogues TOURISTRA, VVF villages et sur les Gîtes de France (logo gîtes de France). Maximum 2 semaines subventionnées par an.
- Réservation des salles du CE.

- Accès libre à l'espace de loisirs Georges Bigot (lieu-dit le Retail à la Romagne) toute l'année. De plus, il est possible de louer un frigidaire, des tables, bancs et une plancha.
- Chèques vacances de 200 € à 300 € en fonction du quotient familial.
- Bon Cadeau Mariage ou PACS de 130 € pour le salarié inscrit à l'effectif depuis au moins trois mois à la date de cet événement, doublé pour un couple de salariés de TCS. Le salarié présentera au secrétariat du CE un document officiel justificatif dans les trois mois suivant l'évènement. Dans le cas d'un PACS suivi d'un mariage pour un même salarié, un seul bon sera versé.
- Conseil juridique pour le droit de la famille, consommation, le rapport locatif/copropriété/accession, litiges avec des tiers... L'élaboration d'un dossier en vue d'une défense juridique n'est pas comprise dans cette prestation. Les permanences sont le dernier vendredi de chaque mois de 14 h à 18 h, dans les locaux de l'Inter-CE :

Antenne CEZAM Pays de la Loire

1, rue de la Sarthe à CHOLET

Téléphone : 02.41.58.84.08

Prendre rendez-vous directement à l'adresse ci-dessus, au moins 8 jours avant la permanence. Le coût de la prestation est pris en charge par le CE.

- Aide Sociale du CE face à des conditions exceptionnelles plaçant le salarié ou sa famille dans la difficulté. Elle est assujettie à l'examen de la demande par la commission Sociale-Habitat. Le rôle premier de cette aide est d'être rapide, sans attendre les éventuels résultats des autres démarches. Elle peut se concrétiser sous forme de don ou de prêt sans intérêt. Elle se fait en partenariat du service social de l'établissement.

Droits des ayants droits majeurs

Personnes Concernées

- Le conjoint ou concubin (présentation des 2 feuilles d'imposition à la même adresse).
- Les enfants handicapés de plus de 18 ans à charge fiscalement du salarié.

Droits

- Médiathèque aux heures d'ouverture.
- Carte Cezam à tarif réduit (sous réserve d'une carte au nom de l'ouvrant droit) disponible à la médiathèque, elle offre de nombreuses réductions.
- Sections sportives et de loisirs (voir liste à la fin de ce guide).
- Fonds de solidarité en cas de décès d'un ouvrant droit, sera remis en priorité dans l'ordre suivant :
 - a) au conjoint survivant,
 - b) ou à ses enfants dont il avait la charge,
 - c) ou à une personne étrangère à la famille, dans la mesure où celle-ci était à la charge du défunt,
 - d) ou à une tierce personne ayant pris à sa charge les frais occasionnés par la maladie ou les obsèques du défunt.

Dans les deux derniers cas, le Service Social de l'établissement vérifiera la conformité du dossier.

Pour les enfants des salariés de 18 à 19 ans :

Il existe une aide en fonction de la grille de subvention en vigueur, pour la formation BAFA tant pour le «Stage de Base» que pour le «Stage de Perfectionnement».

Droits des ayants droits mineurs

Personnes Concernées

Les enfants à charge âgés de moins de 18 ans apparaissant sur l'avis d'imposition.

À SAVOIR : Quand un salarié cesse son activité, (retraite, décès...), ses enfants continuent de bénéficier de tous ses droits jusqu'à l'année de leurs 18 ans.

L'enfant mineur, salarié et imposable, n'apparaissant pas sur l'avis d'imposition n'est pas un ayant droit.

L'enfant mineur non à charge fiscalement n'est pas considéré comme ayant-droit même si il vit dans le foyer du salarié.

Droits

Pour tous les enfants mineurs :

- Médiathèque aux heures d'ouverture.
- Carte Cezam à tarif réduit (sous réserve d'une carte au nom de l'ouvrant droit) disponible à la médiathèque, elle offre de nombreuses réductions.
- Activités jeunes du CE en fonction des tranches d'âge (Fête de Noël, petites & grandes vacances, sorties à la journée ...).

Pour les enfants de 0 à 1 an & adoptés:

- A l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, l'ouvrant droit recevra des bons cadeaux d'une valeur de 130 €. Cette allocation est multipliée par le nombre d'enfants nouveau-nés ou adoptés. Le salarié fournira au CE un document officiel justificatif dans les trois mois suivant l'évènement.

Pour les enfants de 1 à 4 ans :

- Par enfant, des « Bons de Noël » d'une valeur de 65 €.

Pour les enfants de 4 à 16 ans :

- Par enfant, des « Bons de Noël » d'une valeur de :

Tranche d'Age	Valeur
4 – 7 ans	65 €
8 – 13 ans	80 €
14 – 16 ans	95 €

- Aide sur les catalogues CIE. Plafonnée à 600 € pour l'HIVER / PRINTEMPS et 500 € pour l'ETE par séjour et par enfant en fonction de la grille de subvention en vigueur. Elle est versée directement au CIE.

À SAVOIR : Une fois tous les 3 ans une aide de 1500 € pour le catalogue ETE du CIE est accordée sur demande du salarié.

- Aide plafonnée à 500 € par activité, par enfant et par an en fonction de la grille de subvention en vigueur, pour les activités suivantes :
 - Pour les séjours scolaires les enfants en classe Primaire, Collège et Lycée Général et Technique. Avec découché de 2 nuits en primaire et 4 nuits en collège ou lycée.
 - Pour les séjours congés d'été (Juillet – Août) pour tous les séjours organisés par une structure agréée par Jeunesse et Sports. Avec découché de 4 nuits minimum.

Il s'agit d'un remboursement au salarié sur présentation d'une facture, d'une attestation de séjour indiquant la date, le lieu, le coût et le nom de l'enfant.

POUR EXEMPLE : Ainsi pour un séjour coutant 800€, si le plafond est de 500€ et que votre coefficient familial est de 0.5, vous serez remboursé de 250€.

Pour les enfants de 17 à 18 ans :

- L'ouvrant droit peut prétendre à des « Bons Rentrée Scolaire » d'une valeur de 95 € par enfant. Par « rentrée scolaire », il faut entendre toute rentrée de début d'année scolaire, universitaire..., peu importe la nature de l'établissement : établissement scolaire, lycée professionnel, centre d'apprentissage ... sur présentation du certificat de scolarité.
- Aide sur les catalogues CIE. Plafonnée à 600 € pour l'HIVER / PRINTEMPS et 500 € pour l'ETE par séjour et par enfant en fonction de la grille de subvention en vigueur. Elle est versée directement au CIE.

À SAVOIR : Une fois tous les 3 ans une aide de 1500 € pour le catalogue ETE du CIE est accordée sur demande du salarié.

- Aide plafonnée à 500 € par activité, par enfant et par an en fonction de la grille de subvention en vigueur, pour les activités suivantes :
 - Pour les séjours scolaires.
 - Formation BAFA.
 - Pour les séjours congés d'été (Juillet – Août) pour tous les séjours organisés par une structure agréée par Jeunesse et Sports. Avec découché de 4 nuits minimum.

Il s'agit d'un remboursement au salarié sur présentation d'une facture.

POUR EXEMPLE : Ainsi pour un séjour coutant 800€, si le plafond est de 500€ et que votre coefficient familial est de 0.5, vous serez remboursé de 250€.

Et pour les salariés extérieurs ?

Les prestataires de services non conventionnés, les stagiaires et les salariés intérimaires peuvent accéder aux activités des commissions Activités Culturelles et Sports & Loisirs SANS AUCUNE SUBVENTION et ne sont pas prioritaires. L'adhésion cesse à la fin du contrat.

Horaires, Accueil & Contacts

L'accueil des salariés au bâtiment social, par les administratifs du CE, se fait selon les horaires ci-dessous :

MEDIATHEQUE / SECRETARIAT

Lundi	12h - 17h
Mardi	12h - 17h
Mercredi	12h - 17h
Jeudi	12h - 17h
Vendredi	12h - 14h

CE THALES Communications & Security
110 avenue du Maréchal Leclerc B.P. 70945
49300 CHOLET

Tel : 02 41 62 31 41

Courriel : cetcscholet@orange.fr

Site Internet : www.cethalescholet.fr

CONTACT SALARIES :

Dogan Oguzhan Courriel : ce.thales.oguzhandogan@orange.fr
Tel : 3.645439

Duret Michelle Courriel : ce.bibliotheque@orange.fr
Tel : 3.293090

Jottreau Françoise Courriel : ce.thales.francoisejottreau@orange.fr
Tel : 3.645186

Salemi Christelle Courriel : ce.thales.christellesalemi@orange.fr
Tel : 3.645364

À SAVOIR : Il est d'usage que les salariés peuvent aller au CE sur le temps de travail après en avoir informé leur hiérarchie. Le temps n'est pas décompté du temps de travail.

Liste des sections sportives et de loisirs

À SAVOIR : Pour ouvrir une section il faut au moins 10 personnes et un bureau (Président, Trésorier et Secrétaire), la commission qui jugera si le projet de la section est judicieux et viable.

Badminton : Florent FENEUIL
Entraînements

Oenologie : Soizic DENIAUD
Sorties en groupe, cours de dégustation

Bricolage : Karim KHANJAOUI
Location de matériel

Palet : Jérémy DROUET
Entraînements

Cheval : Daniel COUTHOUIOS
Sorties en groupe , initiation

Pêche : Stephane GLOAGUEN
Sorties et pratique à l'étang du CE

Course à pied : Jean-Louis RICHARD
Sorties en groupe

Photo : Jean FARINEAU
Sorties, expositions et échanges

Cyclo : Benoît GORAL
Sorties en groupe

Plongée sous-marine : Arnaud BESSON
Entraînements et sorties en groupe

Danse : Francis GUYARD
Pratique en associations

Robotique/domotique/modélisme : Sébastien GOSSE
Conception de projets

Football : Antoine DAVID
Entraînements et matchs

Ski : Frédéric PERROCHEAU
Location de matériel

Golf : Guillaume VOLEAU
Entraînements et compétitions

Ski nautique : Patricia FOYER
Entraînements

Gymnastique : Henri GRIGNON
Pratique dans une salle du CE

Son & sono : Loïc BEAUPERIN
Location de matériel

Jeux : Youcef ECH CHERGUI
Soirées poker & jeux de société

Squash : Laurent GUENY
Entraînements

Jeux vidéo : Frédéric SEIGEOT
Jeux console

Tennis : Thierry STAINTON
Entraînements

Karting : Jérôme LEFEVRE
Sorties en groupe

Voile : Louis-Adrien GUGUEN
Régate

Moto : Dominique RICHARD
Sorties en groupe

Volley-ball : Julien BONNEAU
Entraînements et matchs

Musculation : Alain LAVAURE
Pratique dans une salle dédiée

Yoga : Pascal REYMOND
Pratique dans une salle du CE

Musique : Bernard DUFLOS
Pratique en groupe

Activité du midi

Le CE met à disposition des salariés **2 baby-foots** (sur le palier près de la salle Cousseau) et une **table de ping-pong** (salle Cousseau).

Le CE propose des massages assis le vendredi (hors vacances scolaires) de 11 h 50 à 14 h 30. Une participation financière est demandée à la réservation.

Glossaire

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CE : Comité d'Etablissement Thales SIX GTS France Cholet Cholet

CEZAM : Réseau national qui accompagne les Comités d'Entreprises

CIE : Comité Inter-Entreprises Thales, il propose aux salariés Thales SIX GTS France Cholet l'inscription de leur(s) enfant(s) aux séjours qu'il organise pendant les périodes des vacances scolaires.

PACS : PActe Civil de Solidarité

TCS : Thales Communications & Security

Notes

Ce guide est valable à la date de parution ci-dessous. Les évolutions des règlements intérieurs liés au CE peuvent être modifiés à tout moment sur décision des élus du CE. Pour être sûr de la validité de ces informations, veuillez-vous rapprocher des salariés du CE.

Version du 07/05/2019